FORMATION 2024

INSCRIVEZ-VOUS : contact@unagri.fr – 01.44.77.82.25

LES PARTICULARITES JURIDIQUES, COMPTABLES ET FISCALES DES COOPERATIVES AGRICOLES NIVEAU 2

La formation est conçue et animée par des commissaires aux comptes spécialistes de la coopération agricole, administrateurs d'UNAGRI et membres de la commission de la coopération agricole de la CNCC.

Objectifs

Être capable d'expliquer les spécificités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles et d'en analyser les conséquences sur la mission du commissaire aux comptes.

Questions traitées

- Les aspects juridiques, comptables et fiscaux des activités exercées par la coopérative agricole,
- La relation économique entre la coopérative et les associés coopérateurs,
- L'information des associés coopérateurs,
- Le retrait de l'associé coopérateur, la radiation,
- Les associés non coopérateurs,
- Le nouveau règlement comptable ANC n° 2021-01,
- La consolidation et la combinaison des comptes,
- L'affectation du résultat,
- La gestion des déficits en coopérative agricole,
- Les points d'attention pour les missions du commissaire aux comptes.

Sont intégrées et mises en évidence les évolutions législatives et règlementaires récentes :

- de la loi EGALIM 3 (loi n° 2023-221 du 30 mars 2023) visant à protéger la rémunération des agriculteurs),
- de l'ordonnance n°2019-362 du 24 avril 2019 relative à la coopération agricole ;
- du décret n° 2019-1137 du 5 novembre 2019 relatif à la coopération agricole ;
- de l'arrêté du 20 février 2020 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles.

Publics concernés

- Les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs confirmés
- Les experts comptables et leurs collaborateurs confirmés
- Toutes personnes impliquées dans le monde de la coopération agricole

Durée : 2 jours

Dates

- 24 et 25 octobre 2024

Lieu

CNCC : 200-216 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Coût

Tarif non adhérent : 1300 € HT
Tarif adhérent UNAGRI : 1200 € HT

Personnes en situation de handicap

Pour toute question relative à l'accessibilité merci de nous contacter.

Prérequis

Le séminaire de formation niveau 2 s'adresse à des personnes qui ont une réelle expérience dans les coopératives agricoles et qui maîtrisent les questions traitées dans le séminaire « Les particularités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles niveau 1 ».

Bénéfices participants

- Améliorer l'efficacité des missions des commissaires aux comptes auprès des coopératives agricoles en disposant de connaissances juridiques, comptables et fiscales adaptées ;
- Connaître et analyser les évolutions législatives et réglementaires des dispositions régissant les coopératives agricoles et leurs unions.

Moyens pédagogiques

Présentation accompagnée d'un support power point, des annexes documentaires et des cas pratiques, en partie sous format dématérialisé sur une clé USB.

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, en présence du formateur, à partir d'un questionnaire à choix unique. **Les connaissances sont considérées comme acquises dès 7 bonnes réponses sur 10.**

UNAGRI apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des séminaires de formation proposés :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire.
- Les formateurs sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes auprès de coopératives agricoles et d'unions de coopératives agricoles ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- La constitution des groupes, volontairement limités, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges.
- Les séminaires se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire.
- Des questionnaires d'appréciation de la qualité de la formation sont remis aux participants à l'issue du séminaire. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à UNAGRI d'améliorer la qualité des formations dispensées.